

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 24 mars 2017, 13 h 30
Local 136 A&B, Pavillon Léopold-Taillon

Présences :

Roger Boudreau (Ingénierie)
Jimmy Bourque (Sciences de l'éducation)
Suzanne Dupuis-Blanchard (Science infirmière)
Roxanne Gagné (Représentante étudiante)
Jamel Ghouili (Ingénierie)
Grant Handrigan (Kinésiologie et loisir)
Francis LeBlanc (Président)
Manon LeBlanc (Sciences de l'éducation)
Denise Merkle (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Patrice Nicolas (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Marie-Andrée Pelland (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Sébastien Plante (Shippagan)
Gilles Robichaud (Sciences)
Andrée Roy (Administration)
Denis Roy (Droit)
Lise Savoie (Travail social)
Michel Soucy (Edmundston)
Céline Surette (Sciences)
François Vigneau (Vice-doyen)

Absences motivées :

Ann Beaton (Psychologie)
Sonia Blaney (Sc. des aliments, nutrition et études familiales)
Caissie Fournier (Représentante étudiante)
Gilles Marcoux (Administration)

Le quorum est atteint et la réunion débute à 13 h 47.

Un problème de ligne téléphonique a retardé le début de la réunion et le doyen s'excuse de cette situation. Francis LeBlanc souhaite la bienvenue à tous.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout du point 14a « Comité des bourses de cycles supérieurs ».

R-01-CFESR-170324 : Jimmy Bourque, appuyé par Suzanne Dupuis-Blanchard, propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2016

R-02-CFESR-170324 : Céline Surette, appuyée par Roger Boudreau, propose que le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2016 soit adopté avec la modification suivante :

- Point 6, troisième paragraphe, dernière phrase : remplacer « manuels » par « listes de lectures ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2016

[4.] Rapport du Comité de nomination des professeures, professeurs, chercheuses, chercheurs, cliniciennes, cliniciens associés en psychologie et de reconnaissance des groupes de recherche

Les dossiers de professeurs associés ont été acheminés au VRER et traités. Les dossiers de chercheurs associés ont été traités. Les lettres de nomination ont été acheminées.

[5.] Modification à la politique des professeures, professeurs, chercheuses, chercheurs, cliniciennes, cliniciens associés en psychologie et chercheuses, chercheurs invités (suivi du Sénat)

Le Sénat académique a adopté les politiques relatives aux professeures, professeurs, chercheuses, chercheurs, cliniciennes, cliniciens associés en psychologie et chercheuses, chercheurs invités. La politique des professeures et professeurs associés a été adoptée avec quelques modifications portant principalement sur les points suivants :

- Ajouter les campus d'Edmundston et de Shippagan pour la nomination de ce statut.
- Présenter un dossier équivalent à celui d'une professeure ou d'un professeur agrégé.
- Détenir un Ph.D. et un solide dossier de recherche.

[6.] Ajout aux Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles : Plan de cours

Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (11a).

[7.] Politique sur la codirection de thèse

Le Comité des programmes a retourné la politique à la FESR. Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (7).

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen présente six demandes de statut de professeur associé, deux demandes de clinicien associé ainsi que la reconnaissance d'un groupe de recherche.

R-03-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Jamel Ghouili, propose que le statut de professeur associé au Département de génie électrique de monsieur Nabil Belacel soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Jimmy Bourque, propose que le statut de professeure associée au Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines de madame Louise Dumas soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-05-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Denise Merkle, propose que le statut de professeure associée au Secteur sciences du Campus de Shippagan soit accordé à madame Marion Tétégan Simon pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-06-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Denise Merkle, propose que le statut de professeur associé au Département d'études françaises soit accordé à monsieur Jimmy Thibeault pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-07-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Céline Surette, propose que le statut de professeure associée au Département de chimie et biochimie de madame Cathy Vaillancourt soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-08-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Suzanne Dupuis-Blanchard, propose que le statut de professeure associée à l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales de madame Lita Villalon soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-09-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Jimmy Bourque, propose que le statut de clinicienne associée à l'École de psychologie soit accordé à madame Nadia Baribault pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une lettre de l'École de psychologie avait été envoyée à la FESR en octobre 2015 pour une demande de modification de la politique de clinicienne et clinicien associé en psychologie. Cette demande avait pour but de ramener de cinq ans à un an la période minimale exigée pour la licence pratique en psychologie. Toutefois, aucun suivi n'a été fait par la FESR en raison du changement de personnel. Le Comité d'étude et de révision examinera la demande de l'École de psychologie. Les membres du Conseil décident de mettre un dossier pour ce statut de côté jusqu'à ce que la demande de l'École soit traitée.

R-10-CFESR-170324 : François Vigneau, appuyé par Denise Merkle, propose que la reconnaissance du Groupe de recherche en édition critique de l'Université de Moncton (GRÉCUM) soit accordée pour un mandat de trois ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Le doyen informe les membres du Conseil que les comptes rendus du CPS sont distribués aux membres du comité environ une semaine après la réunion pour commentaires et suggestions afin d'accélérer les suivis que doit donner la FESR. La même démarche sera entreprise pour les procès-verbaux du Conseil.

A. MODIFICATION DU COURS FOR6013 – MÉTHODES DE RECHERCHE

La modification du cours FOR6013 *Méthodes de recherche* a été présentée conjointement par la Doyenne des études du Campus d'Edmundston et l'École de foresterie. Cette demande consiste à modifier le titre, les objectifs et la description du cours.

Michel Soucy, appuyé par Lise Savoie, propose que la modification du cours FOR6013 *Méthodes de la recherche* soit adoptée. La proposition n'est pas mise aux voix. Une discussion suit.

Dans le formulaire CPR-5, il n'est pas clair à quoi on fait référence quand on parle de « techniques qualitatives. ».

Les descripteurs ne font pas mention précisément de méthodes qualitatives de recherche (par exemple : phénoménologie ou ethnographie) ou de techniques qualitatives d'analyse de données (par exemple : récits de vie ou analyse par théorie enracinée) alors que les références aux méthodes quantitatives sont beaucoup plus précises (les méthodes et techniques d'analyse sont énumérées). Il est brièvement fait mention de données qualitatives.

Des membres du Conseil s'interrogent à savoir si le cours traite de recherche qualitative (donc, méthode de recherche qualitative avec analyse qualitative de données qualitatives) ou s'agit-il plutôt d'analyses quantitatives de données qualitatives (par exemple : l'analyse factorielle des correspondances, la lexicométrie ou le « text mining »)?

Le doyen transmettra la question à l'unité concernée pour retour au CPS.

B. CRÉATION DU COURS LING6800 – MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La proposition de création du cours LING6800 *Méthodologie de la recherche* au programme de Maîtrise ès arts (sciences du langage) a été acheminée à la FESR par la Faculté des arts et des sciences sociales suite à l'évaluation du programme. Il s'agit d'un cours obligatoire.

R-11-CFESR-170324 : Denise Merkle, appuyée par Marie-Andrée Pelland, propose que la création du cours LING6800 *Méthodologie de la recherche* soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. MODIFICATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT – JURIS DOCTOR

La modification du programme de Maîtrise en études de l'environnement – *Juris Doctor* (JD-MEE) a été présentée par la Faculté de droit accompagnée d'une lettre d'appui de la présidente du Comité des études supérieures de la MEE. Cette modification est nécessaire afin de rendre le programme conforme aux exigences de la Fédération canadienne des ordres professionnels de juristes du Canada et d'harmoniser le programme combiné JD-MEE et le programme de *Juris Doctor* régulier.

Le Comité des programmes de cycles supérieurs recommande cette modification même si la planification académique prévoit que ce programme combiné soit redéfini ou aboli. Une discussion suit.

R-12-CFESR-170324 : Denis Roy, appuyé par Céline Surette, propose que la modification du programme de Maîtrise en études de l'environnement – *Juris Doctor* soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. LOCAL DÉSIGNÉ POUR LES SOUTENANCES DE THÈSE AUX CYCLES SUPÉRIEURS À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Le responsable du programme du doctorat en éducation a envoyé une lettre à l'attention de Francis LeBlanc et de Marianne Cormier suggérant de désigner un local pour les soutenances de thèse aux cycles supérieurs à la Faculté des sciences de l'éducation. Le local A-231 pose certains problèmes de logistique et de confort (impossibilité de modifier la disposition des tables, système de ventilation bruyant, manque de symboles de l'établissement). Les évaluateurs externes d'autres universités ont partagé des commentaires négatifs par rapport à ce local.

Une discussion a lieu. Le doyen parlera à Marianne Cormier à cet effet. Des démarches seront faites auprès du Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Entretemps, on demande à la FESR de produire une liste des locaux appropriés pour les soutenances de thèse.

7. CODIRECTION DE THÈSE

La politique sur la codirection de thèse adoptée par le Conseil de la FESR le 18 novembre 2016 a été discutée au Comité des programmes (CPR) le 9 février 2017. Le CPR se questionne sur les trois points suivants :

- L'article 89 des Statuts et règlements prévoit une définition du « corps professoral » qui inclut les professeurs émérites, titulaires, agrégés, adjoints, les chargés d'enseignement, les professeurs associés, les professeurs associés cliniciens, les chargés de cours et les professeurs invités. Est-ce que toutes ces catégories du corps professoral sont admissibles pour la codirection? Sinon, il serait préférable de donner la liste des catégories d'admissibilité et s'abstenir d'utiliser l'expression « corps professoral ».

Une discussion suit à savoir à quel point l'admissibilité à la codirection de thèse doit être flexible. Il est mentionné qu'afin de codiriger une thèse de doctorat, la personne doit avoir une formation équivalente au diplôme de codirection. Certains membres soulignent également que la personne qui codirige une thèse devrait avoir un excellent dossier de recherche dans le domaine. Un membre partage les exigences de l'Université du Québec à Montréal à partir d'un document du site Web de l'établissement. Il va envoyer l'information à la FESR. On demande au Comité d'étude et de révision de traiter cette question.

- Le nombre de codirections n'est pas indiqué. Il serait bien d'avoir une clause qui prévoit qu'il n'y a normalement qu'une codirection de thèse; toute exception doit être approuvée par la FESR.

La majorité des membres sont en accord avec une seule codirection de thèse.

- Au point 3 (convention de codirection), le Comité est d'avis que la convention de codirection pourrait prévoir un espace pour l'allocation des ressources.

Les membres acceptent qu'on ajoute l'allocation des ressources au point 3 de la convention de codirection.

Ce point reviendra au Conseil suite aux travaux du Comité d'étude et de révision.

8. ÉTUDES À TEMPS PARTIEL DANS LES PROGRAMMES AVEC THÈSE

D'après les Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles, les programmes d'études supérieures avec thèse doivent être suivis à temps plein. Toutefois, quelques programmes de cycles supérieurs sont annoncés comme pouvant être offerts à temps partiel. Une manière simple de permettre aux étudiantes et étudiants de suivre à temps

partiel la scolarité d'un programme avec thèse est la création d'un certificat ou d'un microprogramme.

Le vice-doyen informe les membres que ce point a été discuté lors de la rencontre avec les présidences de CES le 16 mars dernier et également au CPS. L'option du certificat ou du microprogramme a reçu généreusement l'appui des présidences de CES. Une discussion suit. Les membres vont consulter leur unité et ce point sera discuté à une autre réunion.

9. CONCOURS RÉGULIER DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE

A. DURÉE DE LA SUBVENTION

Le concours régulier de subventions de recherche pour 2017-2018 a déjà été annoncé avec une durée de la subvention de un an. Le doyen suggère d'accorder à la moitié des demandes méritantes une subvention d'une durée de deux ans selon la disponibilité des fonds. Celles-ci seront choisies aléatoirement. L'allongement à deux années de subventions du concours régulier réduira le fardeau des personnes qui soumettent des demandes et allégera le travail des membres du Conseil pour l'année prochaine.

10. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS DE DÉGRÈVEMENT

La note 4A des concours Savoir et Développement Savoir du CRSH n'existe plus. La procédure d'attribution des crédits de dégrèvement pour la recherche prévue à l'article 24.20 de la convention collective des professeures et professeurs n'a pas été modifiée en conséquence. Le doyen propose la même procédure que l'année dernière, soit de remplacer la note 4A par les quatre premiers sextiles du CRSH. Pour l'avenir, il faudra éventuellement signer une lettre d'entente avec l'ABPPUM. Les membres sont en accord.

11. RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES DE 2^E ET 3^E CYCLES

On demande de changer l'ordre des points vu le peu de temps restant à la réunion (11b, 11c et 11a).

B. DATES LIMITES D'ABANDON SANS ÉCHEC AU DEUXIÈME CYCLE

On suggère d'harmoniser les dates limites d'abandon sans échec au deuxième cycle et au premier cycle pour les sessions d'automne et d'hiver.

R-13-CFESR-170324 : Céline Surette, appuyée par Andrée Roy, propose que la modification au règlement 28.4.1 soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. BARÈME DE NOTES

Compte tenu des modifications semblables aux règlements de premier cycle, on suggère certains ajustements de la notation et l'intégration d'un barème de conversion des notes alphabétiques en pourcentages aux cycles supérieurs.

R-14-CFESR-170324 : Lise Savoie, appuyée par Marie-Andrée Pelland, propose que les modifications aux règlements 26.3, 26.4, 26.5, 26.6, 26.7, 26.7.1, 26.7.2 et 26.7.3 soient adoptées sous réserve que le texte soit ajusté en conséquence lors de l'usage des termes « code », « lettre » et « note ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A. RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE COURS AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

12. FACTURATION DES CRÉDITS DE THÈSE

Ce point a été discuté lors de la rencontre avec les présidences de CES le 16 mars dernier. Actuellement, la facturation des crédits de thèse est divisée en quatre blocs pour le deuxième cycle et en six blocs pour le troisième cycle payables aux sessions d'automne et d'hiver. On suggère de répartir la facturation des crédits de thèse sur les trois sessions (automne, hiver et printemps-été). Les membres appuient majoritairement cette suggestion qui sera explorée dans les mois à venir.

13. INFORMATIONS

Un sondage sera envoyé la semaine prochaine pour fixer les dates des séances d'évaluation des concours internes de la FESR (concours régulier de subventions de recherche, programme des subventions stratégiques, programmes des subventions stratégiques en études acadiennes et programme d'aide à la mobilisation des connaissances).

14. AUTRES

A. COMITÉ DES BOURSES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Faute de temps, ce point n'est pas traité. Un suivi individuel sera donné.

15. CLÔTURE

La réunion est levée à 16 h 36.

Préparé par Natalie C. LeBlanc
Secrétaire de la réunion